



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 6 août 2019, à 20 h, au bureau municipal au 499, route 393, à Palmarolle, ceux-ci ont adopté le *Règlement n° 315 intitulé : « Modifiant le règlement de zonage pour agrandir la superficie de la zone mixte 106 »*.

Le *Règlement numéro 315* a été approuvé par la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO) le 23 septembre 2019. Le *Règlement numéro 315 intitulé : Modifiant le règlement de zonage pour agrandir la superficie de la zone mixte 106*, entre donc en vigueur le jour de sa publication et de son approbation par la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal lors des heures d'ouverture du bureau, du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.

DONNÉ À PALMAROLLE CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À STE-GERMAINE BOULÉ, CERTIFIÉE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019.

CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE

